



**DÉCISION (PESC) 2025/686 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ
du 1^{er} avril 2025**

**prorogeant le mandat du chef de la mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM
Moldova) (EUPM Moldova/1/2025)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision (PESC) 2023/855 du Conseil du 24 avril 2023 relative à une mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova)⁽¹⁾, et notamment son article 8, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 8, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2023/855, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé par le Conseil, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova), y compris le pouvoir de nommer un chef de mission, sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant»).
- (2) Le 27 avril 2023, le COPS a adopté la décision (PESC) 2023/871⁽²⁾ portant nomination de M. Cosmin DINESCU en tant que chef de la mission EUPM Moldova du 25 avril 2023 au 24 avril 2024.
- (3) Le 23 avril 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/1202⁽³⁾ prorogeant le mandat de M. Cosmin DINESCU en tant que chef de la mission EUPM Moldova du 25 avril 2024 au 24 avril 2025.
- (4) Le 20 février 2025, le haut représentant a proposé de proroger le mandat de M. Cosmin DINESCU en tant que chef de la mission EUPM Moldova pour la période allant du 25 avril 2025 au 24 avril 2026,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M. Cosmin DINESCU en tant que chef de la mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova) est prorogé du 25 avril 2025 au 24 avril 2026.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 1^{er} avril 2025.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK

⁽¹⁾ JO L 110 du 25.4.2023, p. 30, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2023/855/0j>.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2023/871 du comité politique et de sécurité du 27 avril 2023 relative à la nomination du chef de la mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova) (EUPM Moldova/1/2023) (JO L 113 du 28.4.2023, p. 48, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2023/871/0j>).

⁽³⁾ Décision (PESC) 2024/1202 du Comité politique et de sécurité du 23 avril 2024 prorogeant le mandat du chef de la mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova) (EUPM Moldova/1/2024) (JO L 2024/1202, 24.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1202/0j>).